

Ernest Myrand,
Bibliothèque de la Législature,
Québec.
10 juil. 18.

Le Franc-Parleur

Qui aime bien, châtie bien! Qui bene amat, bene castigat.—

VOLUME V—No. 6

Journal de combat et de critique

QUEBEC, VENDREDI, LE 1er août 1919

LE NUMERO: CINQ SOUS
PAR AN. \$2.00
EN VILLE. \$2.50

RAOUL RENAULT, Directeur

Rédaction et Administration:
317, RUE ST-JOSEPH
TEL. 3554; RES. 3517

Le fameux chiffon de papier

CE QU'ETAIT LE TRAITE VIOLE PAR L'ALLEMAGNE EN 1914 QUAND LES TROUPES DU KAISER ONT ENVAHI LA BELGIQUE. — LA REVISION DE CE TRAITE EST EXAMINEE, EN CE MOMENT, A PARIS

I. — SON ORIGINE.

Waterloo avait amené la chute définitive du premier empire. Le Congrès de Vienne se réunit, s'imposant la tâche de reconstituer la carte de l'Europe, en établissant l'équilibre des Puissances. La pensée maîtresse des diplomates représentant les Puissances, fut d'élever de solides barrières contre la France. Depuis 1792, la Belgique se trouvait sous la domination française et était divisée en neuf départements. Le Congrès de Vienne était une belle occasion de continuer ce que l'on a appelé le "gri-gri" de la Belgique". Sous prétexte de faire bonne garde, la Prusse s'adjugeait les territoires qui sont connus sous le nom de "Prusse Wallonne", longeant la frontière est de la Belgique actuelle, avec Eupen, Montjoie, Malmédy, St-Vith et une partie du territoire de Moresnet. Ce sont ces territoires qui viennent d'être restitués en partie à la Belgique.

Les diplomates de l'époque se souciaient bien plus de leurs intérêts, voire même de conserver à leurs bas de soie une blancheur immaculée et de ne pas friper leurs habits brodés et chamarrés, que de répondre aux aspirations des peuples dont ils tenaient en mains les destinées. C'est ainsi que la Belgique entière fut donnée à la Hollande, avec sa province de Luxembourg, donc y compris le grand duché d'aujourd'hui, le Luxembourg formant antérieurement le département des forêts.

Cette union devait durer 15 ans. De multiples causes de discorde amenèrent la révolution de 1830. L'Oeuvre du Congrès de Vienne détruite par la révolution belge devait être réparée par la conférence de Londres, qui régla la question des Pays-

Bas par un traité qui fut connu sous le nom de "traité des dix-huit articles", qui ne comprenait aucune cession territoriale. La Hollande ne se résignait pas. Pour elle, les Belges étaient des insurgés et le roi Léopold Ier, un usurpateur. En août 1831, les armées néerlandaises pénétrèrent en Belgique et les Belges peu préparés furent battus à Louvain et durent avoir l'aide de la France. Les négociations en vue du règlement de la question furent reprises et malheureusement la défaite devint pour les Belges une cause de défaveur. Le traité des "dix-huit articles" fut remplacé par celui des "vingt-quatre articles" du 15 novembre 1831. Ce traité imposait à la Belgique le morcellement de deux de ses provinces, le Limbourg et le Luxembourg ainsi qu'un arrangement territorial mettant pour ainsi dire l'embouchure de l'Escaut à la merci de la Hollande.

Telle fut l'origine du "Chiffon de papier" qui ne fut pas reconnu par le roi Guillaume malgré les satisfactions qui lui étaient accordées, car il espérait toujours un arrangement plus satisfaisant. Ce n'est qu'en mars 1838, qu'il se décida à signer le traité. Cette décision souleva une vive émotion en Belgique et causa des protestations du peuple belge entier, qui retardèrent la signature définitive au 19 avril 1839.

II. SON ESPRIT.

Ce traité, établissant le statut de la Belgique, tiendra la place la plus importante dans l'histoire. Les signataires furent Lord Palmerston, pour l'Angleterre; le général H. Sebastiani pour la France; Senfft pour l'Autriche; Bulow pour l'Allemagne; Pozzo di Borgo pour la Russie; S. Van de Weyer pour la Belgique.

Le roi de Hollande était le beau-frère du roi de Prusse et était lié d'amitié avec Wellington, premier d'Angleterre qui, heureusement pour la Belgique, fut remplacé par Palmerston, à la suite d'événements politiques. L'Autriche et la Russie appuyaient la Prusse qui, on le connaît, aidait la Hollande dans ses revendications contre la Belgi-

que. La France soutenait la Belgique, mais la monarchie de juillet n'était pas elle-même bien solidement assise, pour que son soutien soit bien puissant et d'autre part Lord Palmerston n'était pas suivi par toute l'opinion publique en Angleterre.

Le principe de l'Indépendance et de la Neutralité de la Belgique fut admis par les Puissances. Il ne faudrait pas croire qu'un tel règlement de la question des Pays-Bas était adopté par sympathie pour la Belgique. Ce fut la conséquence des compétitions internationales, car comme on l'a fait remarquer, les Puissances prirent ces dispositions pour protéger la Belgique contre elle-même autant que contre chacune d'entre elles et contre la Hollande. Les avantages de cette partie de la terre qu'est la Belgique sont tels, qu'aucune des Puissances voisines ne peut se résoudre à en concéder la possession à une autre. Au reste les souverains d'Europe virent la révolution de 1830 avec effroi, aussi les Belges ne furent-ils considérés que comme des révolutionnaires peu intéressants et partant, le nouvel Etat ne devait-il comprendre que ce qu'il n'était pas possible d'attribuer à l'une ou l'autre, sans éveiller des susceptibilités.

Les idées de l'époque n'étaient guère empreintes de démocratie et c'était une étonnante chose de prétendre, comme les Belges le faisaient, que les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Aussi le fameux traité de 1831, qui ne fut signé qu'en 1839, fut-il rédigé avec une pensée hostile à la Belgique, tout en conservant quelque peu l'esprit du Congrès de Vienne, d'élever une barrière solide contre le voisinage inquiétant de la France.

III. SES CLAUSES.

Ainsi inspirées, plusieurs des clauses du traité devaient fatalement être onéreuses pour la Belgique et furent acceptées par elle, comme une dure nécessité. Parmi elles, il faut compter celles qui réglaient la question de l'embouchure de l'Escaut et qui exigeaient des cessions territoriales dans le Limbourg et le Luxembourg.

En réalité, ce que les Hollandais voulaient, en conservant la maîtrise des bouches de l'Escaut, c'était d'assurer le développement du port de Rotterdam au détriment de celui d'Anvers. Sous la domination française, c'est-à-dire depuis 1792, la liberté du commerce et de la navigation fut

décrétée en Belgique et le port d'Anvers, en lequel on voit encore le "Quai Bonaparte" et le "bassin Napoléon" en souvenir de la sollicitude du premier consul, vit une ère de grande prospérité qui se poursuivit sous la domination hollandaise de 1815 à 1830.

La question de l'embouchure de l'Escaut est réglée par l'article 9 du traité de 1839, qui fut rédigé par von Senfft et auquel Palmerston s'est attaché à faire de nombreuses modifications. Partout où le texte proposé donnait au fleuve une nationalité, le premier anglais l'a rectifié guidé par l'idée d'internationalisation. Ainsi pour lui, l'Escaut n'est ni hollandais ni belge, il est l'Escaut tout simplement; la navigation et le commerce ne sont ni hollandais ni belges, ils sont internationaux. Les discussions des plénipotentiaires, préliminaires à la rédaction du texte, ont montré nettement les sentiments des plénipotentiaires aux prétentions de la Hollande, désireuse d'échapper au principe de l'internationalisation des fleuves. Elle parvint néanmoins à obtenir une bande de terrain mettant l'embouchure du fleuve en territoire néerlandais. Malgré cela et malgré un péage racheté plus tard, l'esprit du traité est la liberté de la navigation et la mise en commun pour les riverains de la conservation du fleuve, de son entretien et en somme de sa propriété. Aussi a-t-on vu avec étonnement l'attitude du gouvernement néerlandais, au début de la guerre, se déclarant nettement seul propriétaire du fleuve et supprimant son internationalisation, portant ainsi un grave préjudice à la Belgique et aux Alliés, suivant en cela les injonctions du gouvernement de Berlin, comme on le verra sans doute plus tard.

Les clauses du "chiffon de papier" prévoyant le morcellement des provinces belges, soulevèrent bien davantage l'opinion publique. Toute la population des provinces qui durent être cédées et qui avaient pris une grande part à la lutte pour l'indépendance belge, se souleva. Ses représentants au parlement belge réclamaient la guerre. C'est par centaines que les pétitions furent envoyées par les autorités, mettant dans l'obligation de signer ou d'être accusé de déloyalisme et de subir des vexations de toutes sortes.

Les débats parlementaires de l'époque sont édifiants. C'est l'âme d'un peuple mise à nu. Trois ministres, députés des parties cédées, restent seuls, les autres

ont démissionnés. Les discours les plus émouvants furent prononcés par tous les députés des parties du Limbourg et du Luxembourg dont la cession était exigée, adjurant la Belgique de ne pas les abandonner, de ne pas "vendre leurs frères". Tous voulaient la guerre et le parlement était divisé. La guerre! C'était à coup sûr perdre l'indépendance de tout le pays si chèrement acquise! On ne pouvait reprendre les armes avec chances de succès. Beaucoup la voulaient malgré tout, et rappelons encore la parole immortelle de Gendebien, l'un des pères de la constitution belge, au moment du vote: **Non!** s'écrie-t-il, **390.000 fois non, pour les 390.000 Belges que vous sacrifiez à la peur!** Et il sortit du parlement pour n'y plus rentrer!

La cession fut acceptée la nuit dans l'âme, comme le moindre des maux! C'était l'opération qu'il fallait subir pour sauver tout le corps! Mais la pensée d'une réparation future hantait déjà les cerveaux. "Le jour apparaîtra où les députés du Limbourg et du Luxembourg reviendront solennellement occuper leur siège à la représentation nationale. En attendant ce jour, ils resteront Belges comme nous". Ainsi parla M. Beckaert, qui tomba mort à son siège, en cette séance. Il avait raison. Mais les sièges de ces représentants Limbourgeois et Luxembourgeois auraient dû demeurer inoccupés, comme une muette et perpétuelle protestation. Et aux étrangers visitant le parlement belge, on aurait montré ces places vides en leur disant: "C'est là que siégeaient les représentants de notre Alsace-Lorraine, de nos provinces morcelées par la volonté de la Prusse et dont nous attendons le retour!"

Ces questions qui ne présentent qu'un intérêt purement local, sont généralement peu connues de la grande masse. Il importe de les faire connaître. Elles sont instructives et intéressantes en ce moment où elles vont être discutées à Paris. Un esprit non prévenu, sans parti-pris, se rend compte par un simple coup d'œil jeté sur la carte, de l'hostilité envers la Belgique des clauses du traité, s'occupant de l'établissement des frontières. On voit que la partie de la Hollande hollandaise n'a aucune importance territoriale, que la configuration du Limbourg hollandais avec le détour du fleuve, en vue d'englober la ville de Maestricht est purement arbitraire, est bi-

(Suite à la page 4)

L'ETAT SANITAIRE DE LA VILLE DE QUEBEC

RAPPORT ANNUEL DU DR C.-R. PAQUIN, LE CHEF DU BUREAU D'HYGIENE DE LA VILLE DE QUEBEC.—INTERESSANT TRAVAUX ACCOMPLIS

I

Le Rapport annuel du Bureau de Santé de notre bonne ville de Québec vient de sortir des mains de l'imprimeur.

Ce Rapport couvre les opérations de notre Département d'hygiène pour les seize mois finissant le 1er mai 1919.

L'on sait que la santé publique est confiée à l'un des comités permanents de notre Conseil municipal, et qu'il se compose comme suit:

Son Honneur le Maire, membre ex-officio.

Echevin Dr Bédard, Président.
Echevins Dr M. Fiset, Dr Martin, J.-A. Collier, A. Lesage, J.-J. Séguin, membres.

Secrétaire: M. Raoul Gauthier.

Asst.-Secrétaire: M. Rosaire Bel-leau.

Ce Rapport fait honneur au directeur médical, le Dr. C.-R. Paquin, et aux 22 employés de son département.

Il offre de plus l'avantage de nous éclairer sur les progrès étonnants accomplis et de nous rassurer sur l'état sanitaire présent de Québec et sur la vigilance toujours en éveil des gardiens de notre santé publique.

II

AUTREFOIS

Il est vraiment consolant de constater que notre bonne ville est maintenant bien cotée parmi les cités et les villes du Canada et des Etats Unis, grâce à l'organisation de plus en plus complète de nos services sanitaires. Il fut un temps où nous faisions triste figure dans les tableaux comparatifs de la mortalité en général et surtout de la mortalité infantile des cités et villes du Canada, pour ne parler que de chez nous.

Nos hôpitaux étaient insuffisants pour les besoins ordinaires et en cas d'épidémie nous étions à la merci de tous les fléaux qui s'abattaient sur les centres peuplés. Nous n'avions ni hôpital civique, ni hôpital pour les tuberculeux, ni laboratoire pour les examens au microscope. Notre service d'ambulance était des plus modestes. Il n'y avait que trois ou quatre employés dirigés seulement par un seul médecin pour faire tous les services.

Notre approvisionnement d'eau était à peine suffisant pour les besoins domestiques et la protection contre les incendies. Les terres riveraines des cours d'eau qui l'alimentaient étaient livrées sans surveillance à l'industrie des bois et forêts, au flottage des billots et à l'agriculture qui les envahissaient de plus en plus.

Notre budget sanitaire était si mince que mieux vaut n'en pas parler.

III

AUJOURD'HUI

Mais heureusement pour nous les choses ont bien changé. Le fait le plus consolant pour nous c'est que nous avons abaissé le taux de la mortalité en général et spécialement celui de la mortalité infantile. Nos anciens hôpitaux s'améliorent constamment et suivent tous les progrès de la science moderne. Le nombre de patients qui y sont reçus et traités a considérablement augmenté. Des nouveaux ont surgi comme l'hôpital de St-François d'Assise, l'hôpital des tuberculeux et notre hôpital civique, ces deux derniers surtout sont de véritables modèles du genre. En outre plusieurs de nos médecins les plus distingués ont ouvert des hôpitaux privés qui contribuent grandement à améliorer la situation.

Nous avons maintenant un Laboratoire municipal pour les examens au microscope, pour les analyses bactériologiques, organisé d'abord par l'initiative éclairée et personnelle du Dr Guimont et transformé depuis en un département civique qui continue d'être dirigé par le fondateur. Ce laboratoire nous rend des services inappréciables pour la prévention et le contrôle des épidémies ou des contagions, pour assurer la pureté de l'eau de notre aqueduc, du lait, de la crème et des denrées alimentaires.

Enfin, le personnel du département est augmenté jusqu'au chiffre de 23 officiers et employés permanents, dont trois médecins qui consacrent

tout leur temps à l'administration sanitaire de notre ville.

IV

NOTRE AQUEDEC

On sait le rôle important que joue dans la conservation de la santé publique un approvisionnement abondant d'eau potable pure et exempte de tous germes de maladies. La pose du nouveau tuyau de quarante pouces de diamètre de Lorette à Québec a plus que doublé le débit journalier de l'eau et de l'aqueduc. Et chose qu'il est bon de noter, c'est que l'on a constaté officiellement que le territoire avoisinant Québec qui déverse ses eaux dans notre aqueduc fournit une abondance d'eau pure suffisante pour les besoins non seulement du présent mais même de l'avenir.

En faisant l'étude attentive et soignée de ce problème, avant de conseiller à la Cité d'établir ce nouveau conduit de quarante pouces de diamètre nos hygiénistes ont constaté l'existence de nombreuses nuisances aux abords des lacs, des rivières, des cours d'eau dont les eaux se déversent dans notre aqueduc. Il y avait là des constructions de tous genres, maisons, étables, porcheries, étales, amas de fumier, déchets, etc., puits insalubres, chemins d'hiver contaminés sur la glace, et dont la trop grande proximité polluait les sources d'alimentation de notre aqueduc.

Poursuivant avec énergie leur œuvre d'assainissement, ils ont obtenu de la Législature des mesures de protection, et du conseil des subsides suffisants pour faire disparaître, soit par l'expropriation, soit par un règlement à l'amiable, la plupart de ces nuisances dangereuses. Ils ont lutté vaillamment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu qu'on établisse une surveillance active et sévère de tous ces terrains.

Il a fallu un travail énergique et persévérant pour amener les délinquants à changer leurs habitudes, à consentir à toutes les restrictions imposées. Mais leur éducation semble faite et nos inspecteurs réussissent à faire respecter la loi et les règlements.

Pour se rendre compte de la somme de travail qu'exige cette surveillance, il suffit de signaler le fait qu'il y a 15 lacs et 176 rivières et cours d'eau dans le territoire à surveiller, et notre inspecteur a dû parcourir dans l'année une somme de distance de 957 milles, par tous les temps et toutes les températures.

INSPECTION DU LAIT

Une des preuves les plus importantes entreprises avec vigueur par le Bureau de Santé a été l'établissement d'un contrôle et d'une surveillance efficace sur la production, la vente et la distribution du lait et de la crème.

Cette industrie est exercée à Québec par plus de huit cents producteurs et détailliers de lait y compris ceux des campagnes. Sur ce nombre, environ six cents sont tenus de prendre des licences, — dont 150 pour permis de vendre de la crème et de la crème à la glace, — parmi lesquels de 80 à 100 vendent sur les marchés.

Cette production du lait est obtenue au moyen des troupeaux de vaches gardées en ville ou dans les fermes de la campagne. Environ 5000 vaches sont affectées à la production du lait et soumises à l'inspection et à la tuberculisation dans le cours d'une année.

Ce lait est distribué par les rues de la ville, par environ 520 voitures qui exigent autant de chevaux et autant de conducteurs, ce qui entraîne des frais considérables.

Autrefois, tous ces gens étaient laissés à eux-mêmes et agissaient à leur guise sans qu'on exigeât d'eux autre chose que le paiement d'une licence annuelle de quelques piastres et quelques renseignements insuffisants. Tout était à créer.

Il fallut condamner les étales trop petites ou mal ventilées ou mal éclairées, les bâtiments malpropres, les cours sales, les amas de fumier et déchets, faire la guerre aux bidons, aux voitures, et aux ustensiles de tout genre mal lavés et mal entretenus. On dut sévir contre les laitiers malhonnêtes qui baptisent d'eau leur lait ou qui servent à leurs clients un produit malsain provenant de vaches chétives ou malades ou atteintes de tuberculose, ou qui continuent leur commerce alors qu'il y a dans leur maison des cas de maladies contagieuses, qui se répandent par le lait, agissent comme véhicules de contami-

nation. Tout cela exige une inspection fréquente et sévère et toute une éducation à faire de ces gens naturellement fiers et indépendants.

L'inspection dans les campagnes comme dans la cité porte sur toutes les bâtisses affectées au commerce du lait, sur la lumière, la ventilation, la propreté des étales, la salubrité des puits et des sources d'eau qui servent à abreuver les vaches, la santé et le bon état des vaches, etc.

L'inspecteur doit aussi s'assurer de l'état de santé des personnes qui habitent les maisons et les fermes.

S'il y a des maladies contagieuses, il placarde les maisons, isole les malades, fait sortir les gens en bonne santé, ensuite on désinfecte toutes les bâtisses, les ustensiles, etc., et l'on arrête la distribution du lait aux clients pour un temps suffisant.

Le Bureau de Santé a ensuite imposé à tous les laitiers l'obligation de faire une sélection dans leur troupeau de vaches laitières au moyen de l'épreuve à la tuberculine que l'on a rendue obligatoire pour toutes les vaches appartenant aux laitiers ou aux fermiers ou amenées et vendues dans la cité (environ 5,000 dans le cours de chaque année).

Pour rendre la tâche plus facile, le département d'hygiène a ouvert au Palais une étable municipale où les vaches sont soumises gratuitement à l'épreuve de la tuberculine.

Nos inspecteurs obligent journellement les laitiers à leur livrer des échantillons de lait qui sont examinés et analysés au laboratoire spécial établi dans le département de l'inspection du lait, où l'on garde de record un système de fiches spécial, grâce auquel on se tient au jour le jour au courant des opérations et de la conduite des laitiers, des vendeurs ou distributeurs de lait, et des infractions qu'ils commettent contre les règlements. Comme sanction les contrevenants sont traduits devant la Cour du Recorder et condamnés à des pénalités qui varient de l'amende à la prison, et de la suspension temporaire à la cancellation de la licence actuelle. Ces règlements s'appliquent non seulement aux laitiers, mais aussi aux épiciers, aux marchands de toutes sortes qui vendent ou distribuent du lait, le la crème, le la crème à la glace, aux restaurants, cafés, salles à manger, confiseries, magasins de fruits, quant à la qualité du lait, de la crème à la glace et de la crème, ainsi qu'aux mesures sanitaires pour les conserver en bon état.

Pour régulariser davantage cette excellente organisation, il a fallu un travail considérable et incessant, avec une augmentation du personnel.

Ces réformes ne sont pas opérées sans froissement, sans récrimination, ni même sans révoltes, mais l'éducation sanitaire se fait de plus en plus chez les laitiers et les vendeurs de lait et le crème aussi bien que chez les consommateurs, et le résultat le plus frappant est sans contredit l'amélioration extraordinaire dans le chiffre de la mortalité générale et surtout de la mortalité infantile.

L'inspection du lait, des étales, les troupeaux de vaches n'est pas restreinte aux limites de la ville, mais s'étend très loin dans les comtés de Québec, Montmorency, Lévis, Beauce, Richmond, Arthabaska, Portneuf, Champlain, Beauce et autres.

A part le laboratoire municipal où l'on fait des examens bactériologiques les analyses et les examens au microscope, la cité a établi un laboratoire spécial pour l'inspection du lait; c'est là que se fait l'examen préliminaire des échantillons de lait et de crème ou de crème à la glace qui sont de temps à autres recueillis chez les laitiers par nos inspecteurs.

V

Le rapport annuel contient des pages intéressantes sur les analyses de lait de notre aqueduc faites par notre chimiste municipal chaque semaine. Ces analyses sont précieuses, car elles permettent de déceler la présence de contaminations, d'impuretés, de bacilles dangereux, ce qui permet au Bureau de signaler le danger et d'avertir le public d'avoir à faire bouillir l'eau avant de s'en servir pour l'alimentation. Notre Bureau de Santé recommande ici de songer dans un avenir prochain à établir un système de filtration reconnu comme seul moyen d'assurer une eau pure pour les fins domestiques.

VI

Enfin notre Laboratoire rend encore gratuitement des services signalés aux médecins qui lui soumettent pour examen au microscope des parcelles de sang ou des crachats provenant de patients que l'on présume atteints de tuberculose ou autres maladies infectieuses.

VII

Le rapport contient sur le commerce du lait et son inspection des données intéressantes qu'il est bon de no-

ter ici. La hausse constante du prix du lait a provoqué chez les consommateurs des protestations énergiques qui ont déterminé le conseil à se prévaloir d'un statut fédéral qui autorise des enquêtes en pareil cas.

Ces enquêtes ont été tenues au cours de l'hiver et ont permis aux laitiers de fournir des renseignements intéressants sur leur commerce. Ils ont établi que les prix chargés actuellement ne sont pas trop élevés en raison du prix des vaches laitières et des produits qui servent à leur nourriture. Mais l'enquête a fait ressortir le fait que l'une des causes principales de l'augmentation du prix du lait, c'est que la manipulation et la distribution du lait coûtent trop cher parce qu'il y a un trop grand nombre de laitiers, de voitures, de conducteurs et de chevaux et que le commerce de chacun est trop restreint pour être payant cependant le comité d'enquête a été d'opinion que les laitiers ne sont pas justifiables de hausser davantage pour le moment le prix du lait distribué à domicile.

La commission d'enquête a conclu en recommandant l'organisation d'un système de centralisation pour recevoir et distribuer le lait qui en diminuerait le prix de vente et assurerait en même temps un contrôle plus satisfaisant de manière à empêcher la vente et la distribution de lait contaminé ou impropre à la consommation.

Le rapport constate cependant une amélioration par le fait que plusieurs compagnies et quelques particuliers ont transformé leurs établissements d'après les idées les plus modernes et pratiquent la pasteurisation du lait, d'un façon plus ou moins parfaite. Le rapport note aussi le fait que le lait consommé dans Québec vient maintenant en grande partie de distances considérables, ce qui nécessite une surveillance plus active et plus sévère, et qu'il faut plus de soin dans la manipulation et sa distribution.

VIII

HABITATIONS MALSAINES

On parle beaucoup dans tous les pays d'une croisade entreprise contre les habitations insalubres, en faveur de la construction de logements sains et hygiéniques pour la protection de la santé et de la vie des ouvriers de toutes classes.

Ce mouvement a trouvé de puissants échos dans notre province, et notre conseil a passé un règlement pour mettre à l'écart dans Québec, les dispositions des Statuts fédéraux et provinciaux.

Notre Bureau de Santé se prépare en vue de la campagne qu'il va falloir organiser aussitôt que la question financière aura été réglée entre la cité de Québec et notre gouvernement provincial.

Notre Bureau a pris les devants en signalant au public certains logements insalubres et inhabitables.

IX

INSPECTION DES DENREES ALIMENTAIRES

L'inspection des denrées alimentaires surtout des viandes, du poisson et du beurre a pris cette année une importance extraordinaire à cause du coût élevé de la vie, de la spéculation éhontée et des falsifications scandaleuses qui ont signalé les opérations des grandes compagnies et de fournisseurs sans scrupules.

On verra dans le rapport le détail des confiscations opérées par nos inspecteurs. Mais on lira avec étonnement jusqu'à quel point certains commerçants malhonnêtes ont abusé de la confiance du public en lui livrant à grands prix soit au naturel soit sous forme de conserves des viandes (surtout du veau) impropres à la consommation.

Notre Bureau a déployé une vigueur digne de louanges dans la guerre sans merci à ces indignes profiteurs et s'est acquis ainsi une plus grande confiance de la part du public.

Nous devons aussi féliciter notre Bureau de santé de la campagne fructueuse qu'il a menée pour nous obtenir une plus grande abondance de poissons à bon marché, ainsi que des règlements protecteurs qu'il a fait passer pour assurer la vente hygiénique du poisson frais sur nos marchés, chez nos commerçants et nos épiciers.

X. — NOTRE HOPITAL CIVIQUE ET L'INFLUENZA

Un des chapitres les plus intéressants du rapport est celui qui traite de l'hôpital civique, situé sur le chemin de Beauport, à raison du rôle important qu'il a joué dans la récente épidémie d'influenza ou grippe espagnole.

Tout le monde connaît notre hôpital civique, cet édifice élégant et tout moderne, bâti sur un vaste terrain, dans un site enchanteur. L'aménagement intérieur, l'ameublement sont tout ce qu'il y a de plus moderne et tout y est organisé de façon à satisfaire les exigences de la science la plus avancée. L'hôpital est desservi

par les Révérendes Sœurs de la Charité, sous la direction de notre bureau local d'hygiène et la surveillance du Dr Jos. Gosselin, assistant directeur de la santé.

L'établissement de notre hôpital civique a opéré une révolution dans la mentalité de notre population. Autrefois, l'hôpital était un épouvantail dans les classes populaires. L'administration admirable de notre hôpital civique a conquis d'emblée la confiance du peuple et tous les suffrages, à part les compliments flatteurs qu'en ont fait des visiteurs étrangers d'une compétence indiscutable. On peut, du reste, juger de l'estime croissante dont jouit notre hôpital civique en examinant le chiffre des patients qui y ont été traités.

1915, malades admis, 40
1916, malades admis, 69.
1917, malades admis, 170.

L'épidémie d'influenza a éclaté à Québec le 7 octobre 1918. Elle y a exercé ses ravages pendant environ un mois. On calcule que environ trente mille personnes en ont été atteintes. De ce nombre 481 adultes ont 92 enfants ont succombé, soit une moyenne de mortalité de 1.13 pour cent. De ce nombre, environ vingt-cinq mille cas ont été traités par les médecins de familles. Si l'on en juge par les déclarations faites au Bureau d'Hygiène.

Dès les premiers jours, notre hôpital fut envahi par des malades presque tous graves et atteints. Il a fallu ouvrir et équiper à la hâte plusieurs hôpitaux temporaires qui, ajoutés à notre hôpital civique, à l'Hôtel-Dieu, au Jeffrey Hale, ont traité 833 patients, la plupart aux frais de la cité.

Le rapport fait la louange des Sœurs religieuses (Sœurs de la Charité, du Bon Pasteur, Franciscaines de Limoilou et de la Grande Allée et Sœurs de St-Vallier), qui se sont prodiguées pour soigner les malades. La Société de St-Vincent de Paul et la Ligue des Ménagères reçoivent aussi une part bien méritée de louanges ainsi que tous les médecins de Québec et nombre d'étudiants en médecine qui se sont dévoués aux visites et aux soins des malades.

L'influenza espagnole a coûté à Québec une dépense extraordinaire d'environ 24,000.

Après l'influenza espagnole est venue la variole qui menaçait d'envahir toute la province au point que le Conseil Supérieur d'Hygiène a cru devoir décréter la vaccination compulsive.

Heureusement que ces craintes ne se sont pas réalisées. On en a été quitte à Québec avec quelques centaines de vaccinations gratuites, dans les classes pauvres et quelques milliers dans la classe aisée. Puisque nous parlons d'épidémie et de contagion, il est intéressant de constater que le Bureau d'Hygiène insiste fortement sur la nécessité pour tous les médecins de faire au bureau la déclaration re tous les cas de maladies contagieuses ou épidémiques qui viennent à leur connaissance dans leur clientèle et cela dès le début de la maladie.

Sous ce titre le rapport constate que dans les seize derniers mois, il y a eu six cents trente sept cas de déclarés au département sur lesquels il y a eu 127 décès. Un autre sujet intéressant c'est celui de l'inspection sanitaire des écoles commencée il y a un peu plus de deux ans.

Nos soixante écoles qui sont fréquentées par plus de 12,000 enfants ont été visitées par un inspecteur qui a fait 410 visites d'inspection aux écoles et 1,647 visites aux domiciles des enfants absents de l'école. Le rapport signale l'importance de ces visites pour la prévention des maladies contagieuses et recommande fortement la nomination de plusieurs inspectrices additionnelles.

AMBULANCE

Deux services d'ambulance ont transporté respectivement 1,696 personnes malades de maladies non contagieuses et 234 personnes malades de maladies contagieuses. Le département exige maintenant des personnes en moyen qu'elles paient \$3.00 pour le transport par ambulance de chaque maladie non contagieuse. On espère couvrir ainsi la dépense de ce service.

Voilà en résumé les questions multiples que couvrent ce rapport. Bien qu'il soit très long et très détaillé, il ne donne pas une idée suffisante de la somme de travail accomplie par les 23 officiers et employés du département d'hygiène, ni capable de justifier la dépense considérable d'un budget de \$37,000.

Pour se rendre un compte exact de la situation, il faut entrer dans le détail des travaux multiples accomplis et dont voici un sommaire abrégé: 395 rapports sur désinfection à la formaline et à l'éthyle. 7 rapports sur désinfection à la formaline seulement.

(Suite à la page 6)

VINS ET LIQUEURS

Veillez nous adresser votre commande accompagnée d'un certificat de médecin et nous vous expédions sans retard.

Satisfaction garantie ou argent remis.

Quebec Preserving Limited
Quebec.

La Cie d'Agences Européennes

Liqueurs et Produits Alimentaires en Gros

4 rue NOTRE-DAME

PHONE 291

Vendons par quantité de dix gallons à la fois — Scotch, Gin, Brandy, Whisky, Etc.

DEMANDEZ

Nos fameuses bières de t m-
pérence sont insurpassables.
Demandez - les partout.

TIP TOP BEER
BIERE BLONDE
BIERE CHAMPLAIN
Porter CHAMPLAIN

La Brasserie Champlain
LIMITEE
QUEBEC

IMPRESSIONS

ENVELOPPES imprimées à votre nom, avec votre adresse et votre profession ou genre d'affaires, 100, 70 cts, 200, \$1.30; 500, \$2.25; 1000, \$3.50.

En-têtes de lettres, imprimées à votre nom, avec votre adresse et votre profession ou genre d'affaires, 100, 75 cts; 200, \$1.25; 500, \$2.80; 1000, \$3.90. Expédiées franco sur réception du prix.

L'IMPRIMERIE NATIONALE

317 rue St-Joseph



Victo Flamond
MARCHAND DE

Materiaux de Construction
de toutes sortes

1235, Rue St-Valier
Téléphone 6180

Raoul Fafard, L.L.B. Tél. ré. 6316
Armand Sylvestre, L.L.B. Tél. ré. 3473
Téléphone 6515

FAFARD & SYLVESTRE
AVOCATS

85 Rue St-Pierre

Belleau & Auger

ASSURANCES

Feu, Vie, Marine
Cautionnement

85, rue St-Pierre
QUEBEC

Téléphone 1901

HENRI POULIOT
NOTAIRE

Chambre 309
EDIFICE QUEBEC RAILWAY
QUEBEC. TEL. 58

C. A., L. I. C. C. A., L. I. C.
J.-Arthur Larue Eugène Trudel

Larue & Trudel

Comptables Licencés
(Chartered Accountants)

126, RUE ST-PIERRE

Larue, Trudel & Picher

Liquidateurs de faillites
administrateurs de successions
fiduciaires, compromis entre
débiteurs et créanciers. Ex-
pertises.

EDIFICE "DOMINION" QUEBEC
Téléphone: 4520-4521

HOTEL VICTORIA H. FONTAINE

Plan Européen et Américain

\$2.50 et plus

Avec bain \$3.00 et \$3.50

COCHONS



Nous sommes acheteurs de lards vivants ou morts sans égard à la quantité.

Veillez nous écrire pour les prix.

J.-B. RENAUD & CIE Inc.,

Québec

Vous trouverez partout

— LE

Scotch Crawford

ET

Cognac Gaston Dugas

Le nec plus ultra des liqueurs

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNES

BUREAU PRINCIPAL: 21, rue St-Jean, Québec

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC
SUCCURSALES à Québec

ST-ROCH ... Coin des rues St-Joseph et du Pont
ST-SAUVEUR ... No. 801, rue St-Vallier
JACQUES-CARTIER ... Coin des rues St-Joseph et Caron
ST-JEAN-BAPTISTE ... Coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean
BASSE-VILLE ... Coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre
LIMOULOU ... Coin de la 5e Rue et de la 4e Avenue

SUCCURSALES A LEVIS

LEVIS ... No. 109 rue Commerciale
LEVIS ... No. 20, rue Eden

La Caisse d'Economie, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.

J. L. LETOURNEAU

BOUCHER ET EPICIER

Epicerie de choix, Viandes de qualité.
Spécialité: Poisson frais et salé. Tabac canadien. Mémoires de parties de pêche préparés avec soin. Les commandes par la poste reçoivent une attention toute spéciale.

133, rue du Pont

Tel. 2141

Le Franc-Parleur est imprimé par l'Imprimerie Nationale, au
No. 317 de la rue St-Joseph, à Québec.

LE FAMEUX CHIFFON DE PAPIER

(Suite de la 1er page)

zarre et anormale, dangereuse, on l'a vu, au point de vue de la défense nationale. On voit encore que le Luxembourg forme un tout avec la ville de Luxembourg pour capitale, au lieu d'Ar-lon qui a été désignée comme capitale du Luxembourg belge après le morcellement.

IV. — SA REVISION

D'après ce qui précède, on comprend aisément avec quelle explosion de joie fut accueillie, en Belgique, la nouvelle annonçant que la conférence de Paris avait décidé, qu'il y avait lieu de procéder à la révision du traité de 1839.

On a cependant prétendu que la Hollande n'étant pas en guerre, il n'y avait pas lieu de toucher à ce traité. La Hollande n'a pas été en guerre, c'est vrai, mais le fameux traité y a été, lui, et dès le début, il fut piétiné, bafoué et devint un "chiffon de papier". Le traité ayant été déchiré, ses clauses méconnues, n'est-il pas juste qu'il soit reconstitué et que dans cette reconstitution, on tienne compte des injustices qui y furent introduites, par la Prusse et pour la Prusse, qui poursuivait déjà sa politique d'expansion? On a prétendu que la Hollande n'était pas en guerre, mais qu'elle aurait bien pu et dû y être au même titre que l'Angleterre. Elle n'aurait pas dû rester impassible devant l'affront fait au traité des vingt-quatre articles qui l'intéressaient au même titre que les autres puissances signataires.

Au contraire, on eut souvent à reprocher la bienveillance de neutralité notamment au début de la guerre par la fermeture du fleuve et à la fin de la guerre par le permis de libre passage, sur le territoire néerlandais, aux troupes allemandes en retraite, d'un riche butin pris en France et en Belgique. On a prétendu que ce permis de passage était la reconnaissance implicite que ce territoire est belge et que l'armée belge aurait dû suivre et y rester, malgré les protestations de la Hollande et même des Alliés. Surtout dans ces conditions, ceux-ci auraient-ils pu faire autrement que de faire leur, la cause de la Belgique?

On a parlé de l'impérialisme belge, des désirs d'annexion au détriment de la Hollande. Il n'en est évidemment rien. Pas plus que pour l'Alsace-Lorraine, une désannexion n'est une annexion. La Belgique désire vivre en paix avec sa voisine et elle y a tout intérêt, mais l'expérience vient de montrer le danger qui existe pour l'indépendance belge, dans l'état des choses qui existait par la volonté de la Prusse. La Belgique ne veut causer aucun préjudice à la Hollande. Elle demande que l'on rétablisse le traité de 1839, avec bon sens et équité, en n'y laissant pas les iniquités qu'il contient. Elle souhaite que l'on restitue à la Hollande les terri-

toires qui lui furent pris par la Prusse en échange des parties de la Belgique et que de plus, elle reçoive des compensations à déterminer, s'il y a lieu, afin d'établir l'équivalence. La Belgique demande surtout que la population des régions qui constituent son ancien territoire puisse être gouvernée comme elle l'entend et se prononcer librement sans pression, car déjà on raporte que des officiers et des fonctionnaires ont été déplacés, en raison de ce qu'ils ont refusé de se joindre au mouvement provoqué dans le but de montrer le loyalisme limbourgeois.

Comme pour l'Alsace-Lorraine, le doute sur les résultats d'une consultation populaire n'est guère permis, car indépendamment de la question sentiment, il y a la question intérêt et l'avenir économique des diverses parties contestées les porte à se tourner vers le pays dont elles ont été détachées. Et en fait, c'est vers les grands centres de Belgique voisins, que se tournent ces régions, pour tout ce qui regarde leur vie, hormis pour les impôts.

L'organisation d'un plébiscite sérieux n'est guère possible en ce moment. Il faudrait une autorité organisatrice et il faudrait aussi faire connaître aux intéressés appelés à se prononcer, les détails nécessaires, pour qu'ils puissent le faire en connaissance de cause.

On ne peut méconnaître que les réclamations belges sont modérées et un bon nombre de Hollandais l'admettent.

Voici comment elles ont été formulées par M. P. Hymans, ministre des Affaires Etrangères et chef de la délégation belge au Congrès de Paris:

I. En ce qui concerne l'Escaut occidental et les problèmes connexes:

a) Libre disposition des accès à la mer le long de l'Escaut, c'est-à-dire droit de souveraineté sur tout le cours de l'Escaut occidental entre les digues maritimes et les digues inférieures, jusqu'à pleine mer, sur le canal et le chemin de fer de Gand. Terneuzen, ainsi que sur l'embouchure de ce canal où il se déverse dans l'Escaut occidental;

b) La reconnaissance par la Hollande de la nécessité pour la Belgique, pour la défense de son territoire, de pouvoir se défendre elle-même sur tout le cours du Bas-Escaut, et le droit d'employer librement le fleuve en tout temps pour sa défense, ce qui implique pour la Hollande l'obligation de renoncer à toutes mesures militaires qui pourraient entraver l'exercice de ce droit par la Belgique;

c) Contrôle par la Belgique des écluses servant à l'écoulement des eaux des Flandres;

d) Redressement des griefs des pêcheurs de Bouchaute.

II. En ce concerne les eaux servant de communication entre l'Escaut occidental et le Bas-Rhin spécialement le creusement à frais communs d'un canal à grande section d'Anvers à Moerdyck, remplaçant les voies prévues par le traité de 1839.

III. En ce qui concerne le Limbourg Hollandais:

a) Etablissement dans le Limbourg méridional d'un régime protégeant la Belgique contre les menaces à sa sécurité résultant de la configuration de cette région et qui garantirait ses intérêts économiques, préjudiciés par des règlements affectant les territoires (terre et eau) visés dans les traités de 1839;

b) Un canal à grande section Rhin-Meuse-Escaut.

IV. En ce qui concerne Bar-le-Duc: un règlement mettant un terme aux difficultés résultant de l'enchèvement actuel des territoires hollandais et belge. (Bar-le-Duc, notamment, est un territoire belge entièrement situé en terre hollandaise).

A une première réunion, le ministre des Affaires Etrangères de Hollande a déclaré que la révision du traité était chose à discuter entre la Belgique et la Hollande et qu'au reste, celle-ci était disposée à examiner la question. Les Puissances ont estimé que le traité de 1839 portait d'autres signatures et que cette question était d'intérêt général, un comité composé des ministres des Affaires Etrangères des cinq Puissances serait constitué et entendrait les délégués de Belgique et de Hollande.

Les choses en sont là. Après en avoir fait l'exposé au parlement belge, M. Hymans conclut: "L'œuvre de la révision des traités de 1839 vient seulement de commencer.

"Elle peut être longue.

"Elle ne rebuttera pas les efforts du gouvernement. Elle rencontrera l'appui de la nation.

"Que l'opinion ne s'égare point en exagérations fébriles, mais reste ferme et confiante.

"Notre cause est juste et doit triompher".

Les forces permanentes

Nous comprenons que le ministère de la milice travaille actuellement à la ré-organisation des forces permanentes.

Ce travail est important à plus d'un point de vue.

Il importe que la préférence soit donnée aux officiers et aux soldats qui ont fait du service actif en France de préférence aux officiers de salon et aux soldats de ferblanc qui n'ont pas été plus loin que les bastions de la citadelle de Québec.

Dans le service actuel, il y en a encore trop de ces braves à trois poils, de ces fils à papa, de ces fruits secs qui ont échoué dans toutes les carrières et qui se sont faits soldats de carton pour la soldé.

Nous avons eu, à Québec, — et beaucoup ailleurs, — des lieutenants, des capitaines, des majors, des lieutenants-colonels célibataires qui ont manœuvré pour rester dans le "home service", à l'abri des shrapnells, sous les lambris dorés du Château Frontenac.

Ceux-là, les vétérans revenus

du front devraient les tirer au fusil.

Si dans le réajustement que l'on est à faire on accorde des faveurs à ces flancheurs, nous citerons des noms. La censure n'est plus là pour nous clore le bec et protéger tous les champions qui ont vécu grassement, depuis quatre ans aux dépens du pays sans efforts et sans risques.

Si les autorités militaires compétentes étaient laissées à elles-mêmes, nous sommes sûrs qu'elles sauraient faire un choix judicieux. Mais il y a les influences occultes qui jouent leurs rôles machiavéliques.

Mais si tout le monde veut y mettre la main, il y a moyen de les broyer ces profiteurs d'un autre genre: un peu de cohésion seulement les réduira en poussière.

Mais il ne faut pas être trop pessimistes. D'excellentes nominations ont été faites jusqu'à présent. Pour n'en mentionner qu'une, signalons celle du major Henri Chassé, à qui on a confié un poste important.

Nous avons confiance que l'on fera un choix judicieux. Nous savons que cela ne peut se faire d'un coup sec: il y a tant de formalisme, surtout dans la milice. Mais si l'on ne nous flanque que des flandrins, nous le dirons sans ménagements.

PROSTRATION NERVEUSE AIGUE

Tous remèdes inutiles, jusqu'à celui de "FRUIT-A-TIVES".



MR. JAS. S. DELGATY

R.R. No. 4, Gilbert Plains, Man.

"En 1910, j'eus une prostration nerveuse sous la forme la plus grave; de 170 livres j'en vins à peser 115. Les médecins désespéraient de mon rétablissement, et tous les remèdes que je prenais étaient d'aucun effet. Enfin, un ami me conseilla de prendre 'Fruit-a-tives'.

Mon état s'améliora tout de suite; et après avoir pris de ce remède aux fruits, durant 3 ou 4 mois, j'étais revenu à mon état de santé normal.

Jamais au cours de vingt ans, je n'ai joui d'une aussi bonne santé que depuis six ans. Nous ne sommes jamais sans une boîte de 'Fruit-a-tives' à la maison."

Jas. S. DELGATY.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens et chez Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Il faut 15,000 hommes

POUR

les récoltes dans l'Ouest

OU PEUT SE PLACER TOUT DE SUITE

\$12 jusqu'à Winnipeg

Un demi-sou de plus du mille, au delà de cet endroit. Pour le retour, un demi-sou du mille jusqu'à Winnipeg, plus \$15. Convois confortables—Service direct—Wagons spéciaux pour les femmes.

Pour plus amples détails, adressez-vous à l'agent du C. N. R. le plus rapproché ou écrivez au département général des voyageurs à QUEBEC.

Chemin de Fer National du Canada

Suprême Essence

Le "Suprême Essence" possède une excellente saveur d'érable son utilité première donne l'avantage à toutes les cuisinières d'habriquer à volonté et en quelques minutes, un sirop de table d premier choix équivalant sinon meilleur au vrai sirop d'érable tout en réduisant de moitié le prix de revient.

Le "Suprême Essence" est une préparation originale de racines et d'herbes, absolument exempt de tout ingrédient dommageable, et nous la garantissons comme étant composée d'après les lois des aliments purs.

Le "Suprême Essence" sera d'une grande utilité dans la préparation des aliments culinaires, et leur donnera une saveur d'érable fort agréable, et peut remplacer avantageusement d'autres essences plus ou moins agréables au goût.

Essayez-en une bouteille. Prix: 25 cts, par la poste, 28 cts. Bouteilles de 24 onces pour Hôtels, maisons de pension, Restaurants, etc. Prix: \$2.50; par la poste, \$2.65.

Remise Prix spécial à la douzaine.

COMMISSARIAT GENERAL,

317, rue St-Joseph,

QUEBEC.

INTERPELLATION TYPIQUE

Pendant la fofichonne campagne électorale qui s'est faite dans Québec-Est, il s'est passé un incident comique qui mérite d'être enregistré. M. Galibois parlait de lui-même, de ce qu'il avait fait, de ce qu'il pourrait faire; il disait qu'il n'était pas riche mais qu'il était honnête, qu'il n'était ni vendu ni à vendre qu'il était le candidat du peuple, qu'il se dévouait pour le peuple, lorsque tout à coup, à brûle-pourpoint, un brave ouvrier lui posa cette question embarrassante: — Ta mère sait-ti que t'es icité toé?

LE JOURNAL MYSTERIEUX

On sait qu'en Belgique, pendant la guerre, le journal, "La Libre Belgique" circula de tous côtés malgré tous les efforts de l'ennemi pour le supprimer. Aujourd'hui, le mystère est dévoilé. Ce journal était publié par les frères Jourdain, ex-propriétaires du "Patriote". Avant la guerre ils manifestaient des sentiments pro-allemands mais l'invasion de leur pays leur ouvrit les yeux. C'est alors qu'ils fondèrent la "Libre Belgique". Ce qui ajoute une note étrange à leur étonnante histoire, c'est que les deux frères moururent quelques jours seulement avant l'armistice. Nombre de femmes et d'hommes ont été emprisonnés et fusillés pour avoir aidé à répandre "La Libre Belgique". Aucun d'eux n'a trahi son secret. Le plus drôle le l'affaire, c'est que des soldats allemands — achetés sans doute un bon prix — ont été aux ordres des frères Jourdain, spécialement deux des domestiques des gouverneurs boches von Bissing et von Falkenhäusen. Ceci explique comment il se fait que ces généraux ont trouvé plusieurs fois le mystérieux journal sur leur table sans savoir d'où il pouvait provenir. Nous avons déjà donné plusieurs extraits de ce mystérieux journal.

LE PAIN DE L'EXIL

L'ex-Kaiser a été cause que la famine a régné dans bien des endroits; il s'en est consolé avec des menus passablement confortables pour lui-même comme on en peut juger d'après celui-ci pris au hasard parmi tous ceux de son séjour en Hollande. Déjeuner — Petits pains, biscuits, gâteaux et beurre frais, fromage de Hollande, thé ou chocolat. Lunch.—Soupe, poisson, viande, volaille, omelette, beurre et fromage, vin blanc. Diner.—Soupe, poisson roast-beef ou mouton, volaille ou gibier, légumes, pâtisseries, fruits, vins blancs et rouges, café et liqueurs, brandy, etc. Que pensent de ça ceux qui crèvent de faim aujourd'hui par sa faute?

CE QUE LA GUERRE NOUS

A COUTE
La dépense totale de guerre du Canada a été de \$1,227,273,000. Par année, cette dépense a été comme suite:
1914-1915: \$60,750,000.
1915-1916: 66 millions.
1916-1917: 306 millions.
1917-1918: 343 millions.
1918-1919: 347 millions.
Ce dernier montant est incomplet, et atteindra facilement 400 millions lorsque tous les comp-

tes seront soldés. Il y a un item qui ne peut être donné d'une façon précise et c'est celui des frais de maintien des troupes canadiennes au front par l'Angleterre. L'entente accordait d'abord six shillings par jour, par homme, mais il fut porté à 9 shillings, pour couvrir la dépense de munitions et il se pourrait que ce chiffre ne fut suffisant. Un arbitrage a lieu actuellement pour déterminer ce chiffre.

PLAISANTERIES

Pour bien choisir sa société, il faut avoir le goût formé. Pour se former le goût, il faut bien choisir sa société. Tirez-vous de là!

DEUX TEMPERAMENTS

Tandis que la question irlandaise s'agite avec apreté, l'Ecosse garde tout son sang-froid et attend les événements. Mais la constitution d'un gouvernement distinct en Irlande serait suivie de près par une demande analogue à Edinbourg.

IL FAUT DESARMER

Le désarmement doit activer et aider encore les œuvres de reconstruction dans tous les pays.

Au Canada surtout, c'est folie et extravagance que d'augmenter — comme le fait M. Borden — les cadres de notre milice permanente.



The tumbling tossing mad-cap Rapids of the River St. Lawrence.

Would you enjoy a new experience? Come, "Shoot" the Rapids of the St. Lawrence. It will exhilarate you—it will thrill you—it will charm you—as it has thrilled, exhilarated and charmed every tourist who ever took the trip we call "Niagara-to-the-Sea."

Would you view the more placid, but equally beautiful scenery of the Upper St. Lawrence, where the river is divided into a thousand channels by the Thousand Islands? They, too, are on the route of this beautiful boat trip.

Are you interested in Shrines and miracles? A few miles from Quebec is St. Anne de Beaupre, where for 250 years the townsfolk and the pilgrims have bowed together before wayside altars—and in the great church of St. Anne itself—to do honor to the Saint in whose name so many miraculous cures have been effected.

Would you view the greatest of all Capes? They are Capes Trinity and Eternity—higher and more awe-inspiring than Gibraltar—on the River Saguenay. This is the final feature of the Niagara-to-the-Sea trip.

A boat trip that commences on a glorious lake and takes you over great and beautiful rivers. A trip of a thousand miles, that sustains the lively interest of the traveller throughout its entire magnificent length.

CANADA STEAMSHIP LINES LIMITED

WHEN YOU TRAVEL WEST
Break the long land journey; travel by boat from Sarnia to the "Sea." Port Arthur or Duluth. Write for particulars of Upper Lake Cruises through the Great Unsalted Sea.



Showing Route of the Trip "NIAGARA to the SEA"

NIAGARA TO THE SEA

A trip over waterways peopled with tradition—a journey of joy and contentment that you must take once ere you can say that you know the beauties of Canada.

Tickets and information may be obtained at any Ticket Office or at any office of Canada Steamship Lines, Limited.

Ask for illustrated Booklet, Map and Guide.

9 Victoria Square Montreal
46 Yonge St, Toronto

L'Etat sanitaire de la Ville de Québec

(Suite)

530 familles dont la lingerie et literie ont été désinfectées à l'étuve.
67 Rapports sur maisons à afficher et surveiller.
112 Rapports sur familles désinfectées au pavillon municipal.
385 personnes désinfectées au pavillon municipal. Avec certificat.
866 inspections sur plaintes et rapports.
1322 inspections renouvelées après avis spécial.
5413 classifications de rapports, documents, etc.
1033 rapports sur maisons trouvées salubres.
2185 rapports sur inspections de maisons au moins douteuses.
229 visites du contrôle: commerce de poisson.
631 visites spéciales: barbiers, restaurants, épiceries.
20526 circulaires sur l'hygiène distribuées aux familles.
604 lettres etc., reçues au bureau.
599 lettres expédiées par le bureau.
210 Avis re: enfants malades.
226 Avis et instructions sur le balayage hygiénique.
23 rapports au conseil.
Ecoles fermées pour maladies contagieuses.
301 familles secourues sur mise en quarantaines.
16 assemblées régulières du comité de santé.
448 permis pour trans de cadavres en dehors de la ville.
357 visites du contrôle, enquêtes, etc., par le Dr. Paquin.
269 visites du contrôle, enquêtes, etc., par le Dr. Gosselin.
239 vaccinations gratuites
1456 permis: sorties des ambulances en cas d'accidents
386 sérum C. C. gratuits.

HOPITAL CIVIQUE

Malades traités dans l'année	311
Guéris	286
Décédés	25
Malades traités aux frais de la ville	227
Malades traités aux frais de la Cité et de la famille	52
Malades traités aux frais de la famille seulement	32
Durée des traitements: en jours	4320

INSPECTIONS ET CONFISCATIONS. — (J. DROLET)

Inspections de 114 étaux privés	2	
fois par semaine.		
Visites	5928	
Inspections de 4 charcuteries	2	
fois par semaine	416	
Visites aux gares de chemin de fer	2 fois par semaine	312
Visites aux bateaux (7 mois)	2 fois par semaine	58
Inspection des 24 abattoirs	1248	
Total des visites	7962	
Inspection Emond — visites: épicerie, étaux privés, marchés	975	
Boucheries et charcuteries	785	
Plaintes réglées. (re: beurre et patates)	10	
Livres de beurre pesés	1770	
	1719	

BOULANGERS, CONFISERIES

Inspections avec pesée du pain	985
Inspections chez les confiseurs	206
Inspections chez les épiciers	218
Inspections spéciales	166
Dénrées alimentaires impropres à la consommation et confisquées au cours d'inspections régulières faites sur les marchés, dans les halles, les boucheries, les abattoirs, à l'arrivée des trains et des bateaux, dans les étaux privés, les charcuteries, sur	

les terrains de l'Exposition, etc.

Bœuf à la livre	16924
Lard à la livre	2248
Veau à la livre	139985
Mouton à la livre	99
Volaille à la livre	25
Viande à charcuterie	861
Viande diverses	1918½
Poisson à la livre	384
Moutons en entier	5
Volailles en entier	17
Lard en entier	1
Quartier de lard	8
Bœuf en entier	1
Veaux en entier	324

SERVICE DE L'INSPECTION DU LAIT

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ALLARD

3078 Echantillons de lait et de crème ont été collectés chez les laitiers et épiciers pour mouillage et écrémage
757 Echantillons ont été collectés aux mêmes endroits pour recherches bactériologiques.
235 Echantillons avec analyses sur demande privée, pour mouillage, écrémage et autres falsifications.
234 Analyses d'ordre privé, pour recherches bactériologiques et microscopiques.
311 Rapports ont été faits sur diverses demandes.
187 Visites de contrôle aux postes de pasteurisation.
82 Inspections aux gares pour filtration, température et bidons retournés vides.
131 Enquêtes sur plaintes privées pour lait douteux.
12196 Gallons de lait inspectés pour température, mauvaises odeurs et acidité.
2021 Bidons de lait inspectés aux gares et sur la rue pour température, mauvaises odeurs et acidité.
342 Gallons de lait confisqués pour mauvaises températures, mauvaises odeurs et acidité.
2862 Bidons de lait inspectés aux postes de pasteurisation, aux gares et sur la rue pour filtration.
22890 Gallons de lait ont été filtrés.
2000 Gallons et 6 chopines de lait ont été confisqués pour malpropreté.
69 Ustensiles à lait ont été confisqués.
396 Inspections d'étables ont été faites.
218 Inspections spéciales pour la tenue de l'étable, la manipulation du lait et soins à lui donner.
21 Puits ou prises d'eau ont été condamnés.
4130 Bidons, chaudières et couloirs vides ont été inspectés.
664 Visites pour licences tenue et manipulation du lait et de la crème ont été faites chez les épiciers.
35 Visites aux marchés publics, Revendeurs de crème.
55 Avis spéciaux ont été envoyés pour vente de crème sur les marchés publics.
486 Licences ont été accordées aux laitiers et épiciers pour la vente du lait et de la crème.
179 Avis ont été envoyés à des vendeurs de lait et de crème retardataires.
500 Avis pour bactéries, falsification et lait sale.
A tous ces avis on a répondu par lettres ou on est venu régler personnellement au bureau.
83 Permis ont été accordés pour vente de crème et de crème à la glace.
112 Inspections ont été faites pour permis, tenue, manipulation et falsification de la crème à la glace.
Quels seraient les avantages de la centralisation ou municipalisation du commerce du lait?
1. — De pouvoir former très facilement un personnel compétent.
2. — De mieux répartir et spécialiser le travail.
3. — De faire une livraison plus rapide sans concurrence dans de bonnes voitures convenables à l'abri du soleil et des injures de l'atmosphère.
4. — Au lieu de faire parcourir toute la ville par 300 voitures durant

toute la journée pour distribuer 8,000 ENLEVEMENT DES ANIMAUX

gallons de lait, 50 voitures feraient alors le même travail dans quelques heures.

5. — De pouvoir acheter le lait selon sa valeur réelle et le vendre suivant un classement déterminé.

6. — Rendre les inspections plus faciles et plus efficaces.—Aujourd'hui nos deux inspecteurs sont obligés de surveiller 450 fournisseurs, ce qui représente pour chacun, deux visites de contrôle par année. Avec le nouveau système nous connaîtrions la valeur du lait tous les jours avant sa livraison.

7. — De pouvoir fournir, lavés et stérilisés par l'établissement, tous les ustensiles nécessaires à ce commerce.

8. — Les laitiers étant débarrassés de la manipulation du lait et de sa livraison, auraient beaucoup plus de temps pour entretenir leurs étables et garder un plus grand nombre de vaches mieux surveillées.

9. — Supprimer les dangers de pouvoir vendre le lendemain des laits qu'on aurait eus en excès la veille.

10. — De pouvoir contrôler plus étroitement les laits destinés aux hôpitaux, gouttes de lait, aux restaurants, Hôtels ou autres dépôts.

EPREUVE A LA TUBERCULINE RAPPORT DU DR FERD. BEDARD

Vétérinaire Municipal

Vach. saines	Vach. Mal.		
1.—A la ville	2191	60	2251
2.—A la campagne	3232	174	3406

5423 234 5657

Visites de contrôle pour vaches

condamnées à l'abattage . . . 104

Désinfection d'étables, avec rap-

port . . . 150

Etables inspectées avec rense-

ignements . . . 263

Instructions données au sujet

des étables, des soins de la

traite et de la laiterie . . . 778

Consultations par téléphone

pour même motif . . . 423

Visites chez les laitiers pour

vaches malades, etc. . . 102

Heures de travail données au

Bureau durant les 16 derniers mois:

1. Heures de travail obligatoire 3272

2. Heures de travail supplémen-

taire . . . 3144

BAINS PUBLICS 6416

Dans le siècle où nous vivons, il est difficile de trouver une ville de 100,000 âmes qui n'a pas ses bains publics.

Il est vrai que Québec possède un de ces bains, mais par malheur il est loin de rencontrer tous les besoins.

Quoique très primitif dans son installation, qu'il manque de confort et de commodité, il n'en est pas moins vrai que ce bain a déjà rendu de réels services.

Depuis huit ans il a été fréquenté par 89,946 baigneurs.

Avec un pareil résultat pour un seul bain situé à l'extrémité Ouest de la ville, il est facile de supposer le rapport que nous pourrions vous faire si la ville en avait eu au moins un autre pour la partie haute.

On peut tout attendre au point de vue sanitaire d'un peuple qui se lave, car il est rare qu'il n'ait soit pas ouvert à toutes les lois de l'hygiène bien entendue.

Espérons que la ville saura bientôt se rendre à notre suggestion, car il semble que tous les quartiers ouvriers devraient être mis sur le même pied sous ce rapport.

Comment espérer qu'un travailleur se décide à partir, après sa journée, d'un bout de la ville pour aller prendre son bain à l'autre extrémité?

MORTS

En vertu de son contrat, M. C. Marquis a fait enlever durant 1918, 1,047 animaux morts dans les limites de la cité.

Ce qui précède est un sommaire abrégé des opérations du Bureau de Santé de la cité de Québec pendant les seize mois précédant le 1er mai 1919.

Ce résumé ne donne qu'une idée bien incomplète de la somme de tra-

vail accompli.

note un progrès réel et une amélioration considérable dans l'organisation du département spécialement chargé du soin de la santé publique.

. Communiqué

AVIS

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No. 2712

Laura Malouin, épouse commune en biens d'Edouard Plante, ci-devant de Québec, autrefois commis de bar et maintenant de lieux inconnus, elle-même de Québec, dûment autorisée à ester en justice "in forma pauperis", demanderesse

vs Edouard Plante, ci-devant de Québec, et maintenant de lieux inconnus. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Québec, 22 juillet 1919.

(Signé) AMD. ROBITAILLE, P. C. S.

Vraie copie: LAFERTE & POULIOT, Proc. de la demanderesse.

AVIS PUBLIC

COUR SUPERIEURE PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No: 2540

Dame MARIE-LOUISE MORIN, de Québec, épouse commune en biens de Ernest Bélanger, ingénieur-stationnaire, de Québec, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

vs Le dit ERNEST BELANGER, de Québec, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le troisième jour de Juillet 1919.

Québec, 4 juillet 1919. LAFERTE et POULIOT, Procureurs de la demanderesse.

Juil. 11-1 mois.

L. E. FORTIER NOTAIRE

111 Rue St-Joseph Québec Argent à prêter sur hypothèques et sur débetures

QUÉBEC
LA CAPITALE AGRICOLE
QUÉBEC

EXPOSITION PROVINCIALE
LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE
28 AOÛT-1919-6 Sept
LA SEMAINE DU RETOUR A QUÉBEC

La "Nouvelle Gloire" les Attend
LE GRAND ÉVÉNEMENT ANNUEL DE L'ANNÉE A QUÉBEC
L'Exposition Provinciale de Québec --- du 28 août au 6 septembre. Une occasion unique pour les commerçants, pour les industriels pour les cultivateurs, pour tout le monde enfin de se faire une réclame gratuite. C'est la grande semaine également du Retour à Québec



Toujours a votre service

A QUEBEC DEPUIS 1873

Pour vos épicerie, Vins et liqueurs, veuillez nous adresser vos commandes et nous vous donnerons satisfaction.

Nos Vins et Liqueurs sont des meilleurs marques.

Si vous n'êtes pas satisfait nous vous remetrons votre argent.

Nous expédions sans délai par les compagnies express.

Frs Bouret, 181 RUE ST-JACQUES

LICENCE No 35

Dominion Fish & Fruit LIMITED

Huitres durant la saison.
Saumon Frais. Une spécialité

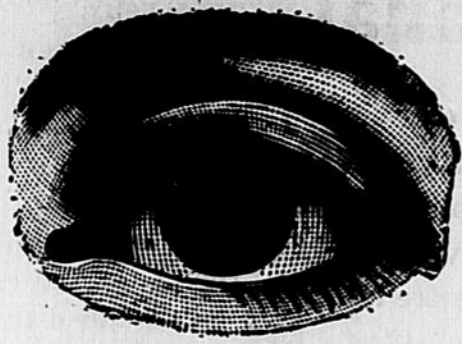
Marchands de
Fruits, Poisson Frais, Salé et Fumé, Légumes
de toutes sortes.

Beurre, Fromage et Oeufs.

Aussi propriétaire d'entrepôt Frigorifique.

Marché CHAMPLAIN, Basse-Ville.

QUEBEC.



SPECIALISTE

J.-Ed. Mignault

O. O. D.

Gradué de Détroit, Philadelphie,
Montréal et Toronto

Lunettes, Lorgnons, etc. — Examen Scientifique
de la Vue — Instruments pour
les Sourds

III, rue Saint-Joseph
(En Haut)
QUEBEC

Tél. Bureau 4496

Rés. 2278 S. 12

Impressions Commerciales

Nous ne sommes pas simplement
des Imprimeurs.

Notre service comporte la prépa-
ration du plan, la rédaction de
votre copie, le choix de gravu-
res appropriées, la correction
soigneuse des épreuves.

Nous habillons et décorons vos
idées, nous exaltons votre
marchandise de façon à la
rendre attrayante à l'acheteur.

Travail Soigné. Efficacité ga-
rantie. — Estimés fournis avec
plaisir.

L'Imprimerie Nationale

:: :: 317, Rue St - Joseph. :: ::
QUEBEC.

Hotel Blanchard

JOS. CLOUTIER, Propriétaire

Carré Notre-Dame - - Plan Américain et Européen

TELEPHONE

A proximité du Richelieu et des Gares de chemin de fer

LEGER PICARD, Propriétaire.

Picard Machine Shop

INGENIEUR-MECANICIEN

Travaux mécaniques de toutes sortes, exécutés dans le
plus bref délai.
Réparations d'Engins à vapeur, à gazoline, automobiles, etc.
Pièces de précision une spécialité. Engins stationnaires,
portatifs, tracteurs' maritimes.
Machines électriques, hydrauliques, à essence.

SERVICE DE PREMIER ORDRE
NO. 5 RUE LALIBERTÉ
TEL 1917 RESIDENCE 4231

NEPTUNE INN

Geo. LeValée, prop.

115, COTE de la MONTAGNE
Plan Américain et plan Européen

TAUX; \$2.00 PAR JOUR ET PLUS
Téléphone 1708 - - - - - Téléphone 1852

The Victor Quarry Co., Ltd

Pierre de Deschambault
Pierre taillée et ciselée
Travaux d'art une spécialité

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

BUREAUX:

147, Cote de la Montagne Tél. 2858
Carrière à St-Marc

LE CORDON BLEU

44 - Garneau - 44

Restaurant de luxe pour Dames et Messieurs
Spécialité: repas et Rafraichissements —
Cuisine Canadienne. :: :: :: ::

C. Gastonguay, Fils, gerant

Tel. 6757

LOUIS BOIVIN Enregistré

Entrepreneur-General

Travaux de toutes sortes exécutés avec soin et diligence
Prix modérés.

BESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

202, rue Richelieu
TELEPHONE 895.

J.P.E.GAGNON

L. I. C.

Successeur de;
V. - E. PARADIS
Comptable auditeur
Liquidateur de Faillites
ET
Administrateur
de Successions

Compétence et diligence appor-
tées dans le règlement de compro-
mis entre débiteurs et créanciers.

44-46 rue Dalhousie
Bâtisse Richelieu

Viande Fraiche

— ET —
Dechets de Salaison

LARD,
TETES,
PATTES,
FILETS,
ROGNONS,
VIANDE HACHÉE,
BOEUF,
MOUTON,
ETC., ETC.

J.-B. Renaud & Cie Inc.
140 RUE ST PAUL
QUEBEC.

Commission des Vins du Canada,
Licence No. 9-4887

Paris Cafe

Restaurant de Première Classe - Tout ce
que nous offrons est ce qu'il y
a de mieux

Faites-en l'essai et vous serez notre
client

15, N.-D.-des-Anges Tél. 1766

Hector Laferté Louis A. Pouliot
Tél. rés. 4030 Tél. rés. 1726
Tel. Bureau 1125

Laferte & Pouliot
AVOCATS
88, RUE ST-PIERRE

BUREAU DU SOIR
325 1/2 S Joseph Tél. : 1'80

Oscar Drouin

AVOCAT LL. L.

81 rue St-Pierre. Tél. 5900

THEATRE VICTORIA

Le plus beau, le plus sûr, le
plus chic, théâtre de Québec
Vues inédites et choisies

Changements deux fois par
semaine, Lundi et jeudi

Orchestre superbe sous la
direction de
A. Claperton

Prix : Matinées 10c
Soirées, 15c
Sou du Pauvre compris
ESSAYEZ - LE

Le problème est sérieux

Notre article de la semaine dernière sur le sérieux problème de la réglementation du vice a jeté de nouveau cette question dans le domaine public. La "Lettre ouverte" de l'hon. M. Langelier, qui nous a servi de prétexte à nos remarques, bien que tirée à petit nombre, et distribuée discrètement, n'a pas manqué de soulever des commentaires. Cependant, seul de tous les journaux de Québec, le *Chronicle* a eu le courage de traiter le problème et de donner l'hospitalité de ses colonnes à deux lettres documentées du savant magistrat.

Si nous venons de nouveau traiter cette question, ce n'est pas pour le simple plaisir de scandaliser les pudibonds ni pour jeter du discrédit sur notre ville. Ce n'est pas parce qu'une question est épincuse, scabreuse même, qu'il faille n'y point toucher lorsque l'intérêt, la morale et la santé publiques nous commandent de jeter le cri d'alarme, à plus forte raison quand la presse quotidienne n'a pas le courage d'aborder la question bien en face.

Pour assouvir l'avidité publique elle ne se gêne pourtant pas de publier, avec force détails, toutes sortes de récits scandaleux que même les plus prudes savourent; mais s'agit-il de traiter sérieusement un problème d'une importance vitale pour la race, qu'elle se dérobe lâchement de crainte de s'attirer des remarques désobligeantes de la part des saintes-nitouches.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé de ce problème engeignant, et nous avons réclamé, de nos autorités compétentes, une réglementation basée sur l'expérience séculaire des villes européennes.

Pas plus, — et peut-être moins, — que la vente des liqueurs, la prostitution ne peut être enrayée par des règlements sévères des lois draconiennes, des razzias intempestives de la police. Et plus l'on tente de prohiber l'une ou l'autre, plus le mal s'agrandit, plus il est pernicieux, plus il est démoralisateur, plus il fait d'innocentes victimes, plus il grangrène la société, et plus il prépare une génération dont cinquante pour cent, et peut-être plus, sera la misérable esclave des crimes libres et clandestins de Cupidon.

L'histoire est là, depuis Sodôme et Gomorrhe, depuis la femme de Putiphar jusqu'à nos jours, pour démontrer d'une façon indiscutable que le mal ne peut pas être complètement enrayé, mais qu'il peut être considérablement amoindri en le réglementant sévèrement.

La santé de l'âme et celle du corps, pour la masse, l'exigent impérieusement. La fausse modestie n'a plus sa place, le temps est venu d'envisager le problème bien en face.

Le mal est profond. Il s'aggrave davantage tous les jours.

On n'a, pour s'en convaincre, de consulter les médecins de notre ville. Tous vous diront que le ravage des maladies vénériennes, de celles qui ne pardonnent pas, sont énormes, et ceux qui en connaissent la cause l'attribueront à l'apathie des autorités compétentes qui ne veulent pas, pour de mesquines raisons politiques, attaquer de front et courageusement le mal qui va toujours augmentant et appliquer le seul et unique remède qui s'offre.

Depuis que les filles de joie ont été chassées de leurs lupanars, elles se sont éparpillées dans les coins de la ville, et la police, serait-elle assez nombreuse et le voudrait-elle, que jamais elle pourrait mettre le grappin sur toutes les madeleines qui exercent un peu partout leur métier, parce que, du jour au lendemain, ces femmes émigrent d'un quartier pour aller s'installer dans un autre, pour ne rester à cet endroit que quelques jours, ou quelques semaines tout au plus.

Le contrôle est dérisoire, tant au point de vue de la morale qu'au point de vue de la santé publique.

Le danger, par ce fait, est doublement grave. Combien de pauvres jeunes filles et de pauvres jeunes gens, qui sont aujourd'hui des ruines morales et physiques n'auraient pas fait le premier pas vers l'abîme si les maisons de débauche avaient été tolérées et strictement réglementées?

Combien d'innocentes personnes des deux sexes, qui ne doivent leur chute qu'au fait qu'il existe, dans la ville, de nombreuses maisons, d'apparence honnête, où les innocentes victimes sans défiance sont entraînées sans le savoir et où elles laissent, souvent du même coup, dès la première fois, leur honneur et leur santé?

C'est là une statistique difficile à établir, mais que l'on fasse une enquête sérieuse, que l'on questionne à fond toutes les jeunes pécheresses de douze à vingt ans qui font la rue et l'on sera parfaitement édifié.

Cette enquête est facile à faire. Elle s'impose pour ouvrir les yeux aux récalcitrants.

Il faut, de toute nécessité, prendre les moyens de sauver les innocentes victimes de la contamination à laquelle elles sont constamment exposées.

Le Bureau provincial d'hygiène a déjà effleuré cette question; il appartient à notre Bureau municipal d'hygiène de l'envisager carrément, car les maladies vénériennes infectieuses et contagieuses sont plus graves, plus permanentes dans leurs suites que la variole, la fièvre scarlatine et même la grippe espagnole.

Que ceux qui n'ont pas peur de leur ombre élèvent la voix. Nous les seconderons dans toute la mesure de nos forces.

Une brique et un fanal

Une dépêche nous annonce qu'il reste encore — 28 juillet — 28,604 soldats canadiens en Angleterre. On aurait donc pu assez facilement en trouver quelques-uns pour nous représenter aux grandes parades de la Paix à Paris.

Le surintendant des ventes et les achats de la Commission Administrative de Montréal vient d'annoncer une nouvelle source de revenus pour la ville: il a déclaré que si la Commission faisait recueillir le fumier les 14,747 chevaux de la ville, elle disposerait de 6,350 chars qui, vendus à raison de \$15.00 le char rapporterait à la ville \$90,000. Ce serait alors pour de bon bon que l'administration municipale de Montréal serait dans la crotte.

Un journal franco-américain raconte la triste noyade de trois des nôtres dans un lac des Etats-Unis. "Ils revenaient à terre" raconte le journal, "par une eau alme lorsque leur barque prise par le remou provoqué par l'ouverture de l'écluse d'une DAME voisine..." etc. N'allons pas plus loin.

Une espèce d'ermite américain, le "Solitaire Perter", est entré, l'autre jour, dans un restaurant de New-York et là, a annoncé aux convives qu'il pouvait leur enseigner l'art de vivre avec \$5.00 par semaine.

Pourquoi le gouvernement ne ferait-il pas venir ce Perter au Canada pour lui faire entreprendre une petite tournée de conférences?...

Le Prince de Galles est tout de même d'une jolie imprudence. Il fait régler d'avance par les maires du Protocole les détails les plus infimes de sa visite au Canada et il oublie de faire limiter la durée des discours aux banquets qui lui seront offerts. Vous verrez que cet oubli va lui jouer de mauvais tours.

Quand l'Université de Cambridge a fait docteur en droit le général Currie commandant des armées canadiennes, le principal lui a lu une adresse en latin. Comme ces diables de représentants de la race supérieure savent à peu près toutes les langues, il n'y a pas de doute que le général a répondu en grec.

Comment les femmes des sénateurs américains vont-elles maintenant pouvoir utiliser la précieuse étoffe japonaise "schantung" si leurs maris continuent à vouloir absolument éliminer du traité de paix la clause concernant le pacte de Schantung?

Malheur aux villages qui se trouveront au-dessous de la flotte des Zeppelins allemands le jour où les Boches devront rendre cette flotte, s'ils veulent renouveler leur exploit de Scapa...

Les inventeurs allemands sont au désespoir en pensant que le fruit de leurs inventions pourrait bien tomber entre les mains de leurs ennemis. C'est bien ait! Il y a si longtemps que les Allemands jouissent du monopole des inventions des autres. Vrai! il n'y a plus de von Gott pour les Boches.

Par le résultat des élections de l'île du Prince-Edouard, par celui de la province de Québec et par une foule d'autres faits, on ne peut pas dire précisément que le parti conservateur voit l'horizon en rose; il ne doit pas non plus dormir sur un lit de roses; mais il faut dire aussi que dans ce parti tout ne sent pas la rose; de sorte que l'on ne peut pas s'étonner que des gouvernements de ce parti ne vivent que ce que vivent les roses...

Extrait de la proclamation du maire d'une petite ville du district de Québec demandant aux citoyens de célébrer la paix.

"En conséquence, j'invite les citoyens de X... à décorer leurs résidences avec le plus de "pompes" possible."

Est-ce que cette proclamation ne s'adressait pas plutôt aux pompiers?

Dans la deuxième tournée qui s'effectue actuellement des épiciers de Québec devant le magistrat de la Cour de Police à qui ils paient \$75.00 d'amende pour avoir vendu de la bonne bière au lieu du poison de la tempérance, il ne s'en est pas encore trouvé, comme l'année dernière, non pas pour avoir vendu de la boisson, mais pour ne pas en avoir vendu suffisamment.

Car l'année dernière, on n'a pas été sans s'étonner d'apprendre qu'un épicier en gros de Québec avait été condamné à \$40.00 d'amende pour avoir vendu moins de dix gallons d'alcool comme le voulait la loi.

Le 1er août, le gouvernement canadien, nous annoncent les journaux, "doit rencontrer", à New-York, une obligation de \$75,000,000,000. Nous connaissons maints citoyens de Québec qui font des rencontres plus agréables que celle-là au cours du pèlerinage de Pâques dans la Métropole américaine.

Puisqu'on parle tant de ramaniements ministériels et de création de nouveaux ministères, pourquoi ne lancerait-on pas l'idée de la création d'un Ministère des Souscriptions? Et si un ministre ne suffit pas, eh! bien, on en nommerait deux pour suffire à la tâche.

Trois pensées sur les femmes cueillies au cours de la semaine: La femme est un être qui a les cheveux longs et les idées courtes.

Une belle femme est le paradis des yeux. L'enfer de l'âme et le purgatoire de la bourse.

Il suffit qu'une chose soit incroyable pour qu'une femme en soit sûre.

Il se trouve encore des journaux qui ne croient qu'au bleu tandis que d'autres ne jurent que par le rouge. D'où viennent-ils, ceux-là? On dirait qu'ils arrivent de l'autre monde.

Si les magasins avaient décidé de fermer leurs portes à cinq heures du soir, chaque jour, pendant la guerre, que seraient devenues celles et ceux qui passaient pour une petite souscription dans le but d'acheter des "jacquettes" de nuit et des petits allumeurs automatiques aux soldats?

On prédit que les habits des messieurs vont monter encore de cent pour cent l'été prochain; et ils sont présentement à des prix déjà passablement inabordable.

Décidément, il faudra, bon gré mal gré, revenir à la feuille de vigne.

BRIC ET BROU

L'homme célèbre c'est Landru. Plus que célèbre; immortel. Les âges auront oublié le docteur Anatole France et le maréchal Pétain qu'on se répétera encore le nom de Landru.

Il y a des précédents: Cartouche est plus connu que Villars; Tropman plus cité que Lamartine. Si vous voulez passer à l'immortalité, ne cherchez donc pas à faire un chef-d'œuvre; incendiez le musée du Louvre et tuez M. Poincaré à coups de serpette. C'est bien moins fatigant et cela amuse tout le monde (sauf M. Poincaré, bien entendu).

L'autre jour, chez un éditeur, on annonçait le commandant Raynal.

— Qu'est-ce? me demanda un monsieur.

C'est tout bonnement le défenseur de Vaux... Sans lui répondre, je lui dis:

— Et Bolo? vous avez bien entendu parler de Bolo Pacha?

Mon interlocuteur m'a regardé d'un air épaté:

— Naturellement... Tout le monde le connaît, celui-là.

La postérité tient drôlement ses archives. Alcibiade est moins connu par ses batailles que par la queue de son chien. Si on parle encore de Dagobert, c'est à cause de sa culotte, et sans les "quatre-z-officiers" de la chanson, tout le monde aurait oublié Marlborough, vainqueur de Malplaquet.

Quand, aux Champs-Élysées, nous recevrons nos arrière-petits-fils dans cinq ans, et que nous leur parlerons de notre guerre, ils ne connaîtront que trois noms:

Joffre, le président Wilson et Landru.

Parce que d'ici là, il y aura eu d'autres hommes d'Etat rusés, d'autres généraux vainqueurs, mais pas un autre farceur pour tuer tant de femmes et battre en se jouant le record de Barbe-bleue.